

CAP AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE

EP2 - MISE EN ŒUVRE/RONDE

**DOSSIER
CANDIDAT**

ACADÉMIE GRENOBLE

- SESSION 2000 -

CAP d'Agent de Prévention et de Sécurité ÉPREUVE EP2

MISE EN OEUVRE CANDIDAT

COMPOSITION DU DOSSIER	
◆ Sommaire	1/16
◆ Problématique	2-3/16
◆ Missions	4-5/16
◆ Liste du matériel	6/16
◆ Consignes générales, particulières et complémentaires	7-9/16
◆ Consignes d'urgence et travaux par point chaud	10-11/16
◆ Répertoire téléphonique	12/16
◆ Feuille main courante	13-13 bis/16
◆ Feuille entrée visiteurs	14/16
◆ Feuille rapport	15-15bis /16
◆ Plan des lieux	16/16

Groupement « EST »	Session 2000	SUJET	TIRAGES
CAP AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE		Code(s) examen(s)	
Epreuve : EP2 MISE EN ŒUVRE/RONDE	Durée. 5 h	Coefficient . 8	
		PAGE 1/16	

EPREUVE PROFESSIONNELLE EP2

PRESENTATION

Au cours de cette épreuve, vous serez confronté à plusieurs situations professionnelles que tout Agent de Prévention et de Sécurité est susceptible de rencontrer lors de son activité, à savoir :

- Vous serez Chef de Poste responsable du poste de garde,
- Vous effectuerez une ronde de sécurité générale, dont l'itinéraire est fixé sur le plan des lieux,
- Vous assurerez une mission de filtrage du personnel et d'accueil des visiteurs à l'entrée de la société (selon l'organisation définie par le jury).
- Vous ferez face à deux situations à risques :
 - secours incendie
 - secours aux personnes(selon l'organisation prévue par le jury).

Vous trouverez dans le dossier qui vient de vous être remis les données relatives aux missions qui vous seront confiées. Vous disposez de vingt minutes pour en prendre connaissance.

Dans l'exécution de votre épreuve, vous serez accompagné par un membre du jury auquel vous donnerez verbalement toutes explications sur les actions que vous aurez effectuées pendant votre parcours.

A la fin de l'épreuve, vous remettrez au jury les documents que vous aurez été amené à rédiger.

Durée de l'épreuve : 5 heures

- Atelier Incendie*
- Atelier secours aux personnes*
- Atelier accueil filtrage*
- Prise de connaissance du dossier
- Prise en compte du poste de garde
- Prise en compte des consignes et du matériel remis par le Chef de Poste
- Gestion du poste de sécurité et contrôle vidéo surveillance
- Ronde de sécurité
- Rédaction de la main courante
- Rédaction du rapport

Ateliers	Chef de Poste	Agent rondier
30'		
30'		
20'		
	20'	
	10'	
		10'
	30'	
		30'
		60'
	60'	

** Ces ateliers sont organisés en dehors de l'épreuve du Chef de poste ou d'Agent rondier*

OBJECTIF
(prévu dans le cahier des charges)

- Accueillir du public

- Assurer la garde et la surveillance des locaux du Lycée Hôtelier de votre commune
Cet établissement dont l'activité est orientée vers des travaux de recherche pour un ministère d'état est considéré comme un site sensible

- Faire face à des situations à risques :
 - Prévention et lutte contre l'incendie
 - Prévention et lutte contre l'intrusion et la malveillance
 - Secours aux personnes

MISSIONS DU CHEF DE POSTE

Vous devez :

- **Assurer** l'organisation du poste de sécurité
- **Contrôler** sur écran vidéo un secteur situé hors circuit de ronde placé sous vidéo surveillance
- **Recevoir** les messages signalant les anomalies ou incidents
- **Diriger** l'activité de l'Agent de Prévention et de Sécurité qui aura à effectuer :
 - Une ronde de sécurité destinée à assurer la surveillance des abords du Lycée HOTELIER François RABELAIS, installé sur une zone d'activité comprenant d'autres entreprises qui sont exclues du champ de surveillance.

Mise en œuvre

Vous devrez :

- **Prendre en charge** le poste de sécurité
- **Prendre en compte** le matériel mis à disposition et donner à l'Agent de Prévention et de Sécurité ce qui est nécessaire à la ronde qu'il va effectuer
- **Tenir** la liaison radio permanente avec l'Agent de Prévention et de Sécurité en mission de ronde, en lui communiquant toutes les informations nécessaires à sa mission
- **Assurer** la liaison avec les services extérieurs d'intervention
- **Tenir** la main courante du poste de sécurité
- **Communiquer** au rondier l'incident qui fera l'objet de la rédaction du rapport

Prise de service

- Elle s'effectuera au Poste de Sécurité

MISSIONS DE L'AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE RONDIER

Sur instruction du Chef de Poste, vous devez effectuer :

- Une ronde de sécurité au cours de laquelle vous assurerez la surveillance des locaux et de ses abords selon le plan joint en annexe.

Mise en œuvre

Vous devez :

- Exécuter les instructions du Chef de Poste,
- Faire face aux incidents qui pourraient être rencontrés sur votre parcours de ronde,
- Rester en écoute radio permanente avec le Chef de Poste,
- Informer et rendre compte au Chef de Poste de tout incident rencontré au cours de votre activité,
- Rédiger le rapport demandé par le chef de poste.

Prise de service

Elle s'effectuera au Poste de Sécurité

MATERIEL

A disposition du Poste de Garde :

- Les consignes générales,
- Les consignes particulières,
- Les consignes complémentaires Chef de Poste,
- Les consignes pour travaux par point chaud,
- Deux postes radio émetteur - récepteur,
- Un poste téléphonique,
- Une feuille de main courante,
- Une feuille d'entrée des visiteurs,
- Un plan des lieux,
- Une batterie de badges, un bon visiteur,
- Une trousse de secours.

A disposition du Rondier au Poste de Garde :

- Un poste radio Emetteur - Récepteur,
- Un trousseau de clés,
- Une lampe électrique,
- Un sifflet,
- Un crayon + bloc note rigide,
- Une craie,
- Bande de balisage rouge et blanche,
- Un contrôleur de ronde.

CONSIGNES GENERALES

1) ASSURER LA SECURITE DU BATIMENT LP HOTELIER F. RABELAIS DE SES ABORDS IMMEDIATS ET DU PERSONNEL EN ACTIVITE CONTRE :

- Les risques d'incendie
- Les risques de malveillance,
- Les intrusions,
- Les accidents du travail.

2) FAIRE RESPECTER :

- Les consignes d'incendie
- Les consignes d'urgence
- La réglementation du travail par point chaud

CONSIGNES PARTICULIERES

CONSIGNE N° 1 :

- En cours de ronde, vérifier le libre passage dans les couloirs de circulation.
- Pour toute anomalie rencontrée, aviser le Chef de Poste et demander la conduite à tenir.

CONSIGNE N°2 :

- Vérifier la fermeture des sorties de secours et des éclairages de sécurité.

CONSIGNE N°3 :

- Vérifier la conformité des moyens d'extinction.

CONSIGNE N°4 :

- *(A compléter par le Centre d'examen).*